



HAL
open science

CREATION D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS DANS LES ESPACES RURAUX : ETAT DES LIEUX DES APPROCHES ET DES POSTURES

Hélène Blasquiet-Revol, Marie-Anne M.-A. Lenain, Cédric Verbeck, E.
Grasset, Jean-François Mamdy

► **To cite this version:**

Hélène Blasquiet-Revol, Marie-Anne M.-A. Lenain, Cédric Verbeck, E. Grasset, Jean-François Mamdy. CREATION D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS DANS LES ESPACES RURAUX : ETAT DES LIEUX DES APPROCHES ET DES POSTURES. Entre projets locaux de developpement et globalisation de l'économie: quels équilibres pour les espaces régionaux, ASRDLE, Jul 2009, Clermont-Ferrand, France. hal-02129622

HAL Id: hal-02129622

<https://hal.science/hal-02129622v1>

Submitted on 15 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Association de Science Régionale De Langue Française



Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie :
quels équilibres pour les espaces régionaux ?

CREATION D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS DANS LES ESPACES RURAUX : ETAT DES LIEUX DES APPROCHES ET DES POSTURES

REVOL Hélène, Enita Clermont – UMR Métafort, Clermont-Ferrand, revol@enitac.fr

LENAIN Marie-Anne, Enita Clermont – UMR Métafort, lenain@enitac.fr

VERBECK Cédric, MODYS - UMR 5264 CNRS, cverbeck@ish-lyon.cnrs.fr

GRASSET Eric, Université Jean Moulin – LER, eric.grasset@gmail.com

MAMDY Jean-François, Enita Clermont – UMR Métafort, mamdy@enitac.fr

Résumé :

La littérature scientifique et technique est très abondante concernant la création d'activités et d'emplois. Pourtant, les termes de "création d'emplois" et de "création d'activités" sont rarement définis et recouvrent des objets flous. De plus, les chercheurs se sont appropriés la problématique de façon diversifiée au sein de cadres disciplinaires peu spécifiques voire interdisciplinaires. De même, la littérature scientifique et technique dans ce domaine s'intéresse peu aux facteurs qui peuvent favoriser l'émergence d'activités et préfère ceux qui caractérisent leur développement. Cette communication identifie, par une revue de littérature, l'approche des différentes disciplines de recherche sur le sujet de la création d'activités et d'emplois en milieu rural, ainsi que les questionnements qui regroupent et mobilisent les chercheurs et les techniciens à la création d'activités. Elle souligne les questionnements et les apports disciplinaires dominants, éclaire les zones d'ombre et met à jour le manque de travaux de recherche sur la question fondamentale de l'émergence d'activités et d'emplois en milieu rural. Dans ce cadre, elle propose également de présenter la création via un triptyque en jeu dans le processus de création ainsi qu'une représentation systémique des facteurs d'émergence à la création d'activités et d'emplois qui préfigure un modèle d'analyse de l'émergence d'activités nouvelles au sein des territoires.

Mots clés : création d'activités, création d'emplois, espaces ruraux, facteurs d'émergence

CREATION D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS DANS LES ESPACES RURAUX : ETAT DES LIEUX DES APPROCHES ET DES POSTURES

Introduction

Le redressement démographique des espaces ruraux se confirme. Entre 1999 et 2006 la population des espaces à dominante rurale augmente de 0,7% par an. Pour autant la création d'emploi reste principalement corrélée aux dynamiques urbaines, les villes continuant de concentrer principalement les nouveaux emplois. Dans les espaces ruraux, les pertes massives d'emplois agricoles ne sont pas suffisamment compensées par la création d'emplois de services. Le maintien et la création d'activités et d'emplois sont donc plus que jamais nécessaires au développement économique de ces territoires.

Le processus de création d'activités dans les espaces ruraux met en jeu trois figures en relation : celle du créateur, celle de la (des) structure(s) d'accompagnement et celle du territoire. Dans ce cadre, CreActE postule la nécessité d'une co-création étroite entre ces trois pôles. Ce triptyque étant dépendant d'un ensemble de facteurs (système d'acteurs à différentes échelles, contexte social territorialisé), les démarches de recherche privilégient le collectif et le social au strict cadre individuel, ce qui nous permet de relier les actions et les projets à un contexte humain et territorial plus large.

La littérature scientifique et technique est très abondante concernant la création d'activités et d'emplois. Pourtant, les termes de « création d'emplois » et de « création d'activités » sont rarement définis et recouvrent des objets flous. Les chercheurs se sont ainsi appropriés la problématique de façon diversifiée au sein de cadres disciplinaires peu spécifiques voire interdisciplinaires. Notons cependant des types disciplinaires dominants : géographes (Gerbaux, Mathieu, Violier), gestionnaires (Baillette, Marchesnay), économistes (Pecqueur, Rallet, Torre, Zimmermann) ou sociologues (Forse, Granovetter). De même, la littérature scientifique et technique dans ce domaine s'intéresse peu aux facteurs qui peuvent favoriser l'émergence d'activités et préfère ceux qui caractérisent leur développement.

Cette communication identifie l'approche des différentes disciplines de recherche sur le sujet de la création d'activités et d'emplois en milieu rural, ainsi que les questionnements qui regroupent et mobilisent les chercheurs et les techniciens à la création d'activités. A travers la définition des termes et grâce au triptyque de co-création développé ci-après, elle fait un état des lieux sur le processus de création d'activités et d'emplois. Enfin, en mettant à jour le manque de recherches et d'études autour d'un moment clé du processus de création qui est l'émergence, elle propose dans ce cadre une représentation systémique qui peut servir de grille d'analyse des facteurs d'émergence à la création d'activités et d'emplois.

I. La création d'activités et d'emplois : définitions et approches

1. La définition des termes « activité » et « emploi » à travers la littérature

D'après le dictionnaire de l'académie française (9^{ème} version), le terme *activité* date du XV^e siècle. Son origine emprunte au latin médiéval *activitas*, dérivé de *activus*. Le dictionnaire propose deux définitions qui peuvent nous éclairer sur le terme activité.

C'est tout d'abord la « *faculté d'agir et l'exercice de cette faculté* ». Sont donnés comme exemple, l'activité humaine, l'activité des hommes, mais aussi l'activité de la mémoire, de

l'imagination, l'activité créatrice. Dans ce contexte, la « *sphère d'activité* » correspond à un champ d'action : dans le cadre des entreprises cela correspond à l'« *étendue de [leurs] activités* » et pour un individu, il s'agit de l'« *ensemble de [ses] travaux* ». La deuxième définition renvoie aux « *occupations d'une personne, d'un groupe* », avec comme exemple : « *mener de front plusieurs activités* ». Par extension, activité peut recouvrir l'ensemble des opérations, des travaux d'une entreprise, d'une institution, etc. Quant à l'emploi, selon ce même dictionnaire, il correspond à la « *charge, fonction rémunérée, dans une entreprise, une administration* ».

Pour l'INSEE, qui est le principal fournisseur de données statistiques liées à l'activité et à l'emploi, l'activité est avant tout économique. Selon Harribey (1998), à « *partir du moment où la société reconnaît, par le biais du marché ou par un choix collectif, à telle ou telle activité le mérite de recevoir une rémunération, elle [...] lui accorde le statut d'activité économique* ».

Ainsi, une activité économique est « *le processus qui conduit à la fabrication d'un produit ou à la mise à disposition d'un service* ». L'INSEE classe d'ailleurs ces activités économiques selon la nomenclature d'activités française (NAF). Dans la plupart des statistiques, il s'agit de repérer l'activité principale d'une entreprise ou d'une unité locale ou d'un établissement : le classement se fait donc par secteur. Dans les statistiques relatives à la population active ou à l'emploi par activité, les individus sont classés selon l'activité principale de l'établissement ou de l'entreprise qui les emploie. Cet établissement peut être différent de celui où ils travaillent, en particulier pour les intérimaires, les salariés des entreprises de nettoyage, de service de maintenance de matériel. Dans ce cadre, l'INSEE donne une définition très large de ce que recouvre l'emploi car « *une personne ayant travaillé plus d'une heure dans le mois est considérée comme ayant un emploi* ». Cette approche très économique de l'INSEE contraste avec celle d'autres organismes notamment associatifs.

Pour illustrer ceci, nous pouvons prendre l'exemple du projet eDORA (2007) - Essaimer des dispositifs ouverts de ressources et d'accompagnement de projet en milieu rural - qui regroupe des réseaux d'éducation populaire conduisant des actions d'aide à la création d'activité en milieu rural. Le projet eDORA considère que la création d'activités est avant tout la création de son propre emploi c'est-à-dire la création de l'emploi du créateur d'activités lui-même. Emploi est donc égal à activités dans ce cas.

Une classification des différentes formes d'activités est proposée dans ce cadre :

- La combinaison d'activités : qui nécessite de mêler des compétences différentes afin de former un tout (exemple : ferme pédagogique où la production agricole et les services s'imbriquent et s'appuient l'un sur l'autre ; café-lecture).
- La diversification : qui greffe sur une entreprise existante une activité plus ou moins complémentaire pour créer ou consolider de l'emploi (exemple : exploitation agricole avec activité de découverte à la ferme, si l'activité pédagogique s'arrête, cela ne remet pas en cause la ferme même si cela la fragilise).
- La pluriactivité : dans laquelle une activité économique assure une partie des revenus de la personne et où l'autre partie est assurée par une autre. La personne a donc deux statuts (par exemple : agriculteur-enseignant ; création artistique-salariat saisonnier).

Des intermédiaires existent entre ces différentes formes. C'est le cas, par exemple, de la pluriactivité « alimentaire », un stade provisoire permettant la création progressive d'une deuxième activité.

Godet (1997), quant à lui, semble désigner l'activité (même si la définition n'est pas explicitement donnée) plutôt comme une extension de l'emploi à de nouveaux domaines avec un niveau réduit de garanties sociales et de rémunérations. Cette même idée est retrouvée chez Ferry (1995) : « *L'allocation universelle doit être considérée comme un*

investissement économique pour l'essor d'un secteur quaternaire, secteur d'activités non mécanisables (...) qui pourrait être en même temps un secteur de travail libre et d'intégration sociale par des activités socialisantes par excellence ».

Certains vont encore plus loin en limitant l'activité aux tâches hors marché, c'est-à-dire non rémunérées. Harms et Huel (2000) constatent ainsi que seuls les personnes dont l'activité s'inscrit dans le circuit marchand sont considérées comme « actives », les autres étant « *inactifs, non qu'ils [le] soit [...] au sens philosophique et humain du terme, car leurs activités de soin du ménage, d'éducation des enfants, de travail scolaire, de création artistique [...] revêtent souvent une utilité sociale majeure* », mais leur activité ne s'inscrit pas dans le circuit marchand. Dans cette même logique, pour Vacquin (1995), « *il faut inventer (...) à côté de l'emploi marchand, de l'activité hors marché et peu à peu cesser de payer des gens en les contraignant à ne pas pouvoir travailler et, ce faisant, leur permettre d'éprouver et faire la preuve de leur utilité sociale sans laquelle il n'y a pas de citoyenneté* ». Pour le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants) (1995) « *il (...) faut (...) opérer une distinction entre l'activité, c'est-à-dire toute forme de participation à la vie de la collectivité, et l'emploi salarié qui n'en est qu'une forme parmi d'autres* ».

Sauvage (1995) relève 4 types d'activités par ordre décroissant de rentabilité : l'artisanat et le petit commerce de survie, les commerces de proximité non viables du point de vue économique, les services de proximité dont la solvabilisation implique partiellement un financement public et « *des activités d'utilité sociale qu'il sera vain de solvabiliser. Vain et dangereux aussi, car on ne peut tout de même pas marchandiser et salarier l'ensemble des activités, notamment celles touchant à la relation humaine où la dimension de gratuité doit être absolument préservée* ». Pour lui, est activité ce que le marché ne peut pas payer, ou pas entièrement mais qui relève d'une utilité sociale forte.

En guise de conclusion, nous proposons une réflexion de Clerc (1996) sur le terme activité : « *l'activité est un mot-valise dont le sens varie d'autant plus selon les auteurs qui ne prennent généralement pas la peine de la définir. L'activité est un concept mou qui ne peut être défini par son objet, en raison de la pluralité de sens dont il est porteur* ».

Nous avons également vu que lorsqu'il s'agit d'activité, les différents auteurs pointent la question de l'emploi et que ces deux concepts sont étroitement liés l'un à l'autre : l'activité peut engendrer de l'emploi et l'emploi en question peut aussi aider à la construction de l'activité. D'un point de vue dynamique, on ne peut se limiter à la vision selon laquelle l'activité serait un passage avant d'aboutir à l'emploi. Dans ce sens, l'emploi n'est pas forcément le point final de l'activité. C'est une possibilité qui s'ouvre au créateur, lors de la création de son activité.

2. L'approche des acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emplois

Avant tout, il faut noter le fait que la littérature technique (des organismes professionnels et institutionnels) sur le phénomène de la création d'activités en milieu rural devient assez abondante à partir de 2006 (ce qui correspond à la première vague de valorisation des projets EQUAL).

Les différents organismes institutionnels d'aide et d'accompagnement à la création d'activités voient celle-ci passant quasi-obligatoirement par la création d'une entreprise. Ainsi, l'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprises) définit la création d'entreprise comme « *l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur, c'est-à-dire que la création d'entreprise doit obligatoirement être accompagnée de la mise en oeuvre de nouveaux moyens de production* ». Jusqu'en 2006, l'APCE ne prenait en compte dans la création d'entreprises que les activités du champ ICS (Industrie, Commerce et Services). Le nouveau champ d'observation mis en place à partir de 2007 s'étend à l'ensemble des activités marchandes hors secteur agricole. En plus des activités

du champ ICS, viennent s'ajouter les activités financières, les activités de location de biens immobiliers et certaines catégories juridiques (qui sont essentiellement des associations marchandes, des établissements publics administratifs ou des sociétés civiles).

Cette vision est partagée notamment les CCI (Chambres de Commerces et d'Industries) qui sont des organismes dont la fonction principale est de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service.

D'autres organismes tels que le Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation (PRAO) voient à travers le statut associatif une possibilité différente de la création d'activités car, avant tout, « *la création d'activité est un projet à faire mûrir* ». En effet, si le PRAO reconnaît que la création d'entreprises est « *plutôt un [bon] moyen d'être son propre patron [...] la démarche est longue et nécessite d'être méthodique* », la création d'associations permet d'avoir « *un cadre légal pour les projets et d'initiatives à caractère non lucratif. [...] Elle confère en plus une existence « officielle »* ». Par contre, pour l'APCE, l'association n'est, ni plus ni moins, qu'un statut comme un autre que l'entreprise peut choisir. Ces organismes accompagnent de façon générale des créateurs d'activités s'inscrivant dans une démarche de projet standard et dont l'activité mise en place rentre dans les champs typiques de la création d'activités.

Les organismes d'accompagnement à la création d'activités non-institutionnels ont une vision un peu différente. Ainsi, pour eux, la création d'activités revient à créer son propre emploi (projet eDORA) ou bien elle entraîne la création d'un ou de plusieurs emplois à temps complet ou partiel (ADRETS). Pour l'ADRETS (Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services) par exemple, la création d'activités « *englobe toutes les activités qui entraînent la création d'un ou plusieurs emplois* ».

Ces organismes souvent associatifs tendent à différencier la création d'entreprises (Très Petite Entreprise), de la création d'activités « autres » passant par un statut de pluriactif par exemple ou bien relevant de la combinaison d'activités.

Ils s'attachent également à soutenir et accompagner des activités qui se créent sous statut associatif ou coopératif relevant des champs de l'économie sociale et solidaire. Ces structures tendent à accompagner des porteurs de projets dits « atypiques » dont l'idée de projet ne cadre pas avec les standards habituels de la création d'activités.

Il existe autant d'acteurs de l'accompagnement que d'approches de la création d'activités et d'emplois. Pourtant, tous ces organismes se rejoignent sur un point, le fait que la création d'activités se doit être viable et donc que l'activité créée puisse subvenir aux besoins du créateur en lui dégageant un revenu. En définitive nous retiendrons pour ce programme de recherche que l'activité peut être ou non rémunératrice, peut relever ou non du secteur marchand, ou que toute activité peut survenir ou non du cadre de l'entreprise.

3. L'approche des chercheurs des différents domaines disciplinaires

Une grande partie de la littérature scientifique relevée sur le sujet est datée de la fin des années 90 (de 1995 à 2000). Et concerne de nombreux domaines : sciences de gestion, sciences politiques, sociologie, géographie et économie.

Les gestionnaires et les économistes semblent les plus impliqués actuellement dans la compréhension de ce phénomène.

Les gestionnaires (Marchesnay, Fayolle, Baillelte, Verstraete, Saporta) articulent leurs recherches plutôt autour du phénomène entrepreneurial dans les campagnes (création de TPE, profil des nouveaux dirigeants en milieu rural...). Chaque aspect de l'entreprise est traité : son environnement, le développement de ses contacts et réseaux, son fonctionnement... L'insertion au sein du territoire devient un sujet porteur des sciences de gestion : ainsi Baillelte (1997) s'intéresse à l' « *insertion* » des entrepreneurs ruraux, tandis que Saleilles (2006) se préoccupe de leur « *encastrement territorial* ». On retrouve ici la

« théorie de l'encastrement » émise par Granovetter en sociologie économique. Quant à Marchesnay (1998), il introduit la « *légitimité territoriale* » de l'entreprise.

Les sciences de gestion sont aussi impliquées dans l'étude des mécanismes d'accompagnement des entreprises en création et tentent d'améliorer l'accompagnement des porteurs de projets en élucidant les relations qu'ils ont avec leur entourage professionnel et personnel (Fayolle, 2002).

Les économistes (Zimmermann, Torre, Rallet, Berger, Chevalier) s'impliquent également dans la thématique de la création d'activités notamment dans le courant de l'économie territoriale qui met en relief l'importance des ressources des territoires pour la création d'activités mais aussi pour la création d'emplois. Là encore le territoire d'implantation et d'accueil de l'activité est objet de recherche. Zimmermann (1998) prône la « *plasticité du territoire* » afin d'engendrer de nouvelles combinaisons de ressources, et Rallet (1995) insiste sur le fait que la production de ressources dites « *spécifiques* » est essentielle afin de doter le processus de développement d'un territoire d'une base solide. De son côté, Pecqueur (1994), indique que la « *stratégie de spéciation des actifs au sein d'un territoire* » est la seule qui puisse favoriser l'émergence et à terme la survie des TPE en création.

Quant à Berger et Chevalier (1998), ceux-ci s'intéressent aux ressources environnementales des territoires qui peuvent également influencer la création d'activités. Les réseaux d'acteurs sont aussi abordés par les économistes lorsqu'il s'agit d'expliquer le développement économique du territoire.

Les géographes (Mathieu, Gerbaux, Violier), et surtout ceux qui sont dans le domaine de la géographie économique (Lenormand) abordent la création d'activités par le biais des constructions des acteurs au sein d'un territoire et de leurs relations. Ces relations peuvent permettre ou non de favoriser la création d'activités.

Tout un pan de la géographie se focalise sur la création d'activités qui peut engendrer directement ou indirectement la création d'emplois. Mathieu (1995) ou bien Gerbaux (1998) ont ainsi étudié les stratégies des territoires pour la création d'activités, donc d'emplois, à travers les politiques que ceux-ci mettent en place, les aides et dispositifs à l'accompagnement des porteurs de projet qu'ils développent...

Enfin, les sociologues (Forse, Bernoux, Granovetter) interviennent eux-aussi dans l'étude de la création d'activités à travers les réseaux sociaux qui s'installent au sein des territoires. Ces réseaux sont un atout essentiel qui peuvent permettre d'impulser une dynamique de relais et de socialisation des créateurs. Les individus sont ici les acteurs centraux de la création d'activités. D'après le paradigme des logiques d'action en sociologie, c'est la « *logique d'action* » des individus qui pourrait expliquer les différences de succès dans la création d'activités (Bernoux, 1996).

Un autre courant de la sociologie étudie la création d'activités économiques au sein des territoires. La Nouvelle Sociologie Economique (NSE) s'intéresse fortement aux actions économiques qui ne peuvent exister qu'insérées au sein de relations interpersonnelles et plus précisément au sein de relations enchâssées dans un territoire. Ceci est illustré par le concept d' « *embeddedness* ». Soulignons que ce concept inventé par Mark Granovetter est l'un des socles fondateurs de la NSE. Il est aujourd'hui repris dans divers domaines de recherche, notamment en sciences de gestion, sous la forme d' « *encastrement territorial* » par exemple.

Après avoir balayé les postures des différentes disciplines de recherche, il est aisé de constater que les chercheurs se rejoignent aujourd'hui pour l'étude de la création d'activités et d'emplois sur un point phare : les territoires. C'est dans une démarche interdisciplinaire que nous envisageons dans cette recherche de croiser les regards et analyses pour rendre compte de la complexité des relations et synergies qui opèrent entre acteurs dans les phases d'émergence d'activités nouvelles au sein des territoires.

II. Le processus de création d'activités et d'emplois : mise en évidence d'un triptyque de co-création

La création d'activités et d'emplois passe par un processus comportant plusieurs phases plus ou moins identifiées et structurées. Ce processus est illustré par la *Figure n°1*. Tout d'abord, la phase d'émergence de l'activité en question. Ce moment correspond, pour le créateur, à la mise en œuvre des premières démarches, comme contacter certaines structures d'aide pour des renseignements ou bien le maire de la commune où le créateur souhaite s'installer... Du côté des territoires, cela peut correspondre à la volonté de mettre en place des politiques favorisant la création d'activités, à l'engagement des élus pour la favoriser, à la mise en valeur d'une ressource particulière, à la construction d'une offre d'activités, ou bien tout simplement à l'initiation d'une démarche d'accueil des nouveaux venus.

Puis suit la « création juridique » de l'activité. La création peut se définir de plusieurs façons selon le dictionnaire de l'académie française : soit « *action par laquelle l'homme invente, forme, établit* » ou bien « *action de fonder, d'instituer officiellement* ». Nous retiendrons de la première définition le fait d'inventer et de former tout en y ajoutant un caractère officiel. La « création juridique » correspond ainsi au moment où une structure juridique ou bien un emploi lié à l'activité en question est créé. Ensuite plusieurs scenarii peuvent se dessiner :

- Un maintien de l'activité.
- Un développement de l'activité.
- Un échec de l'activité.

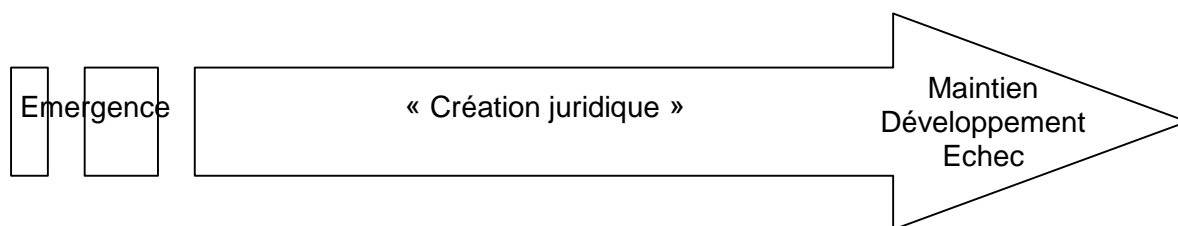


Figure n°1 : schématisation du processus de création d'activités

Saieilles (2005), identifie le fait que le processus de création d'activités « *repose [...] sur le triptyque projet de vie (sciences humaines) – projet entrepreneurial (sciences de gestion) – projet de territoire (développement local)* ». De notre côté, nous identifions trois éléments en interrelation qui sont en jeu dans le processus de création d'activités :

- Le créateur avec des réseaux sociaux, incluant le projet de vie et le projet entrepreneurial.
- Le territoire d'implantation et de construction de l'activité, qui correspond au « projet de territoire ».
- Les acteurs de l'accompagnement à la création d'activités qui constituent un élément à part entière essentiel à la création d'activités et d'emplois.

Ces trois éléments sont étroitement liés entre eux et en interaction contribuant au processus de création d'activités.

Nous postulons ainsi que la création d'activités et d'emplois ne peut aboutir qu'en présence de ces trois éléments qui constituent chacun un pôle du triptyque de co-création (*Figure n°2*).

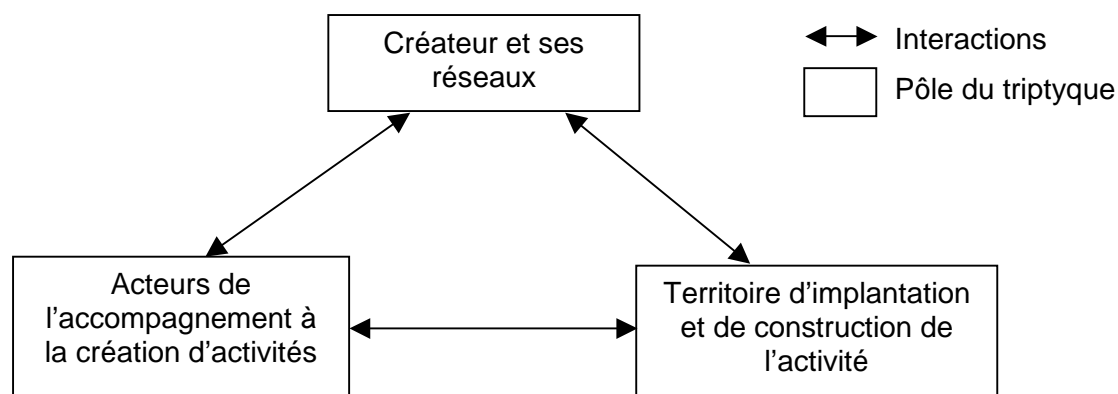


Figure n°2 : le triptyque de co-création

1. Les structures d'accompagnement à la création d'activités : diversité de formes et de stratégies

1.1. Qu'est-ce que l'accompagnement à la création d'activités ?

D'après Parisse (2008), deux types de mesures agissent pour l'aide à la création d'activités : l'application de programmes politiques ou financiers et le financement de structures de terrain qui accueillent les créateurs.

Selon Gerbaux et Le Monnier (1998), la création d'activité doit se faire avec un accompagnement et les créateurs doivent donc disposer de dispositifs de formation et d'information différents et appropriés. Il est donc important de ne pas les isoler et de les inscrire dans un système familial et collectif. Pour Fayolle (2002), l'accompagnement passe par des transferts, des échanges, des appropriations, des apprentissages. La fonction clé de cet appui repose sur une écoute mutuelle entre les entrepreneurs et les partenaires prestataires de conseils, de formations ou autres ressources (Saporta, 1994). L'écoute ne peut donc être améliorée que si les acteurs en présence ont une idée de ce que veulent les uns et de ce qu'apportent les autres, mais aussi par une meilleure connaissance des perceptions et représentations sur les objets partagés (Fayolle, 2002). L'accompagnement peut se faire dans différents champs de compétences. Parisse (2008) en identifie sept : l'information, le suivi, le financement, la formation, l'appui immobilier et technique, le test, la recherche et la mise en réseau.

La problématique principale de l'accompagnement à la création d'activités repose sur la difficulté de lier projet de vie avec différentes logiques, et projet entrepreneurial contraint par le milieu. La vie du créateur d'activités, ses valeurs, la modalité d'ancrage de l'activité développée vont permettre de découvrir l'affinité de celui-ci avec des formes de conseils spécifiques (Rouault, 2006).

1.2. De nombreuses structures d'accompagnement existantes à rôles très divers

Les structures sont nombreuses : des typologies sont donc proposées pour les distinguer selon le type d'aide qu'elles proposent.

La première logique d'accompagnement la création d'activités est celle des services d'appui à la création, à la reprise et au développement des activités, mais d'autres niveaux de services existent : les services d'information (qui mettent à disposition des responsables de l'information), les services de conseil et d'accompagnement (qui s'appuient sur des structures départementales, régionales ou sectorielles), les services de ressources humaines (qui permettent de mettre en relation les employeurs et les

demandeurs d'emploi locaux mais aussi les créateurs d'activité et les organismes d'appui), les services de formation (qui peuvent permettre la mise en place de formations interentreprises en proximité), les services communs (qui facilitent la mise en commun de services interentreprises), et les aides directes aux entreprises (coordonnées par l'intervention publique locale) (Horgues-Debat, 2006).

L'ADIR (2007) relève ainsi de nombreuses structures qui aident à la mise en place des projets de création d'activités. La CRES de Basse-Normandie (2007) fait également ce constat et identifie ainsi entre autres : des associations spécialisées dans le domaine, les chambres consulaires, les maisons de l'emploi et de la formation, les collectivités locales (communes pour le relais d'information entre les besoins et le projet, communautés de communes par leur compétence d'aménagement du territoire et économique et ses financements, les Pays (pour le support institutionnel et relais de la Région pour le versement des aides), la Caisse des Dépôts et Consignations... Ces structures ont plusieurs rôles qui se recoupent pour les uns, et sont assez sectorisés pour les autres.

On peut distinguer principalement :

- Les chambres consulaires qui disposent de compétences techniques de conseil pour les entreprises et développent des services pour l'accompagnement au montage de projet. Elles font partie du réseau national « Entreprendre en France » et ont la responsabilité de l'animation des plate-formes d'initiatives (Créer Boutiques de gestion, 2004).
- Les communautés de communes peuvent également intervenir (ADIR, 2006). Elles acquièrent la compétence économique et embauchent des agents de développement ayant dans leurs missions l'« accueil des porteurs de projets ». On peut également noter l'importance du rôle moteur de l'élu qui établit des partenariats entre les organisations professionnelles, les associations et les représentants des administrations (ADIR, 2006). En effet, le rôle du maire et de la commune semble déterminant en positif ou négatif pour la mise en place d'activités : accès facilité aux locaux, à l'habitat, aux terrains ; aides dans les démarches auprès des différents interlocuteurs ; aide à l'intégration locale ; soutien moral ; élargissement du réseau de relations (Pollen-Scop, 2004). Certains responsables territoriaux ont d'ailleurs initié des expériences innovantes pour appuyer le développement de la création d'activités sur leur territoire.
- Les Parcs Naturels Régionaux peuvent aussi jouer un rôle dans l'accompagnement. Ainsi, le Parc Régional Livradois-Forez, par exemple, accompagne plus particulièrement les porteurs de projets qui ne sont pas suivis par les autres organismes (Etienne Clair In Créer Boutiques de gestion, 2004).
- Les associations, qui ont souvent un rôle d'accompagnement des projets « atypiques » notamment sur le plan administratif. Elles possèdent un rôle d'interface entre les pluriactifs et les organismes administratifs concernés. De même, certaines développent des guides à destination des agents de développement, par exemple, qui les aident lorsqu'ils reçoivent un porteur de projet « atypique » (Centre de Ressources Interrégional Alpin sur la Pluriactivité et la Saisonnalité, 2006).

Comme structure emblématique de l'accompagnement à la création d'activités, nous pouvons citer les sites de proximité Rhône-Alpes. Les sites de proximité reposent avant tout sur un principe : le fait que les actions au plus près des acteurs sont à priori les plus pertinentes (Guérin, Aubert, Perrier-Cornet, 1998). Trois objectifs stratégiques de ces sites : valoriser les ressources potentielles, favoriser l'insertion des jeunes et nouveaux arrivants grâce à des services, assurer une meilleure couverture de l'espace par les services de l'emploi en regroupant les services à un même endroit.

D'après Guérin, Aubert, et Perrier-Cornet (1998), les sites de proximité ont été implantés dans des lieux où l'organisation des acteurs locaux et les catégories d'acteurs sont différentes. Ils ont en général vu le jour suite à une confrontation entre une impulsion exogène et une dynamique endogène qui varie selon les zones. La proximité instaure des relations de confiance entre les acteurs économiques du territoire qui faciliteraient notamment l'utilisation des ressources. L'initiative locale est donc susceptible d'engendrer une forme de gouvernance locale où les acteurs locaux deviennent producteurs de normes et donc sources de droit. Mais ce mode d'administration concerté a ses limites. L'outil peut être adapté à l'objectif opérationnel mais il peut ne pas constituer un enjeu prioritaire pour l'espace considéré. Le mécanisme d'action peut donc aussi être foncièrement inadapté aux finalités de l'initiative publique.

1.3. Différentes stratégies pour coordonner les actions

Avec la diversité de ces structures et de leurs rôles, il est parfois difficile pour le créateur de s'orienter et de s'adresser au bon interlocuteur. Plusieurs modèles ont émergé pour remédier à cette difficulté. On peut ainsi trouver des « guichets uniques » sur certains territoires qui concentrent les moyens à disposition des porteurs de projets. Il s'agit du modèle le plus couramment développé. Un autre modèle a également vu le jour, il s'agit des systèmes de « circuits » à la création d'activités. Ces « circuits » mettent en lien les différents partenaires de la création d'activités afin de donner une meilleure visibilité du « circuit » de la création (Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) de Basse-Normandie, 2007) et permet au porteur de confronter son projet à différents regards. Dans ce cadre, le PNR du Livradois-Forez a par exemple créé un réseau coordonné de partenaires pour la création ou la reprise d'entreprises. Le choix de mise en place d'un réseau de partenaire a été fait pour l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets en organisant les différentes structures entre elles selon leurs compétences et leurs légitimités d'intervention (Etienne Clair In Créer Boutiques de Gestion, 2004). Ces circuits d'informations qui font appel à toutes les institutions impliquées permettent de mieux prendre en compte les stratégies individuelles des créateurs (Gerbaux et Le Monnier, 1998).

Pour autant, les accompagnateurs des porteurs de projet sont nombreux mais n'ont pas tous la même incidence ni la même implication sur les parcours d'installation. Certaines structures sont citées par les créateurs comme apportant une plus-value au montage du projet : les chambres consulaires, les sites de proximités ainsi que les réseaux de tuteurs et divers organismes de formation (Pollen-Scop, 2004) .

1.4. Les acteurs de l'accompagnement face au cas particulier des espaces ruraux

Les caractéristiques particulières et les besoins de soutien des entreprises rurales et du milieu rural ont des implications sur la façon les aider et les accompagner. Différents auteurs proposent des solutions d'accompagnement adaptées au milieu rural.

Selon le CEEDR (Centre for Enterprise and Economic Development Research (CEEDR), 2002), il faudrait proposer un accès à un soutien spécifique sectoriel pour les entreprises en milieu rural (ex : faire intervenir des spécialistes des organisations en agriculture pour les exploitations agri-rurales, des spécialistes du tourisme pour les entreprises touristiques...).

La création d'activités au sein de Très petites entreprises isolées, cas fréquent en espace rural, exigerait selon Rouault (2006) une socialisation entrepreneuriale informelle qui permettrait de doter ces TPE d'une culture de la coopération inter-entreprises.

Pour autant, les acteurs de l'accompagnement, en milieu rural, sont souvent face à des « reprises » plutôt qu'à des créations *ex nihilo* et s'attachent donc à maintenir le tissu des activités existantes. Ces reprises peuvent s'accompagner de changement plus ou moins

radicaux, notamment dans l'activité exercée. Ainsi, un créateur même dans le cas d'une reprise peut « créer sa propre activité » à son idée. Les créateurs ont donc des profils très divers et c'est pourquoi les structures d'accompagnement à la création d'activités le sont tout autant.

2. Le créateur : un acteur autonome...mais aussi ancré dans des réseaux, et encastré dans son territoire

Certes il est nécessaire d'accompagner le créateur dans le développement de son activité mais cela ne suffit pas à la réussite de la création. La création de réseaux sociaux par le créateur et son insertion dans le tissu local sont considérés comme des conditions *sine qua non* pour la réussite de la création.

2.1. Les réseaux sociaux du créateur

L'école de la théorie de la traduction en sociologie peut expliquer la constitution des réseaux autour d'un porteur de projet sur le territoire d'implantation de son activité. En effet, celle-ci postule qu'un fait n'a pas d'intérêt intrinsèque, qu'il ne porte de force que dans la mesure où il est mis en chaîne ou en réseau avec un ensemble, des acteurs, seuls capables de lui donner vie (Bernoux, 1996). Il est donc essentiel que le créateur d'activités développe son réseau donc son capital social. Le créateur possède deux formes de capital social à développer (Forse, 2000):

- individuel, ce sont les ressources auxquelles un individu accède et qu'il peut mobiliser grâce à son réseau c'est-à-dire le créateur et ses relations
- collectif, le capital social correspond ici aux ressources (confiance, réciprocité, réseau) qu'une communauté est susceptible de procurer à ses membres.

Avec cette conception, le capital social est considéré comme un bien individuel. De plus, il peut être le « fruit d'un investissement stratégique » et valorise ainsi le développement du réseau personnel pour être mobilisé à des fins utiles et pratiques. La vision de cet auteur insiste particulièrement sur l'utilisation du capital social comme une ressource.

Les réseaux du créateur peuvent donc être de plusieurs types : producteur-consommateur, réseau de solidarité locale (rôle décisif de l' élu local et des structures d'études pour le conseil) et réseau de forces innovatrices (qui entraînent d'autres acteurs et initient de nouveaux codes d'action) (Vivier, 1995), mais également réseau de professionnels. Par exemple, les associations de dirigeants permettent de catalyser les échanges entre décideurs (Filion, 1991), ils peuvent ainsi rencontrer leurs pairs et développer des relations affinitaires (Baillette, 1997). On peut toutefois noter un clivage entre les membres ayant accès à l'information de ce réseau et les non-membres qui en sont privés (Carroll, 1996).

Les théories des réseaux sociaux permettent de considérer le créateur comme un acteur « inséré » dans un environnement. Une activité dans un territoire est alors à la recherche de deux légitimités de nature différente. Premièrement, la légitimité concurrentielle qui consiste pour l'activité à être compétitive donc à supporter durablement la concurrence, mais aussi à réaliser les objectifs de son créateur ce qui peut être conditionné par son adaptation à son milieu. Deuxièmement, la légitimité territoriale qui suppose que l'entreprise se trouve dans un territoire et qu'elle doit réaliser une adéquation entre sa logique d'action et les logiques des autres acteurs du territoire (Marchesnay, 1998). La modification des relations du créateur et de ses réseaux sociaux peut donc permettre à celui-ci d'agir sur son environnement (Bruyat, 1993). Et réciproquement, le comportement du créateur et ses décisions sont influencés par le contexte dans lequel il se trouve.

Granovetter (1973) a introduit pour illustrer ceci la notion de liens forts et de liens faibles. Les liens faibles, qui sont ceux tissés avec les collègues, les voisins, les amis, l'appartenance à une association, ... apportent davantage d'informations que les liens forts

(ex : l'appartenance familiale). Les liens faibles font des « ponts » entre de nombreux individus qui ont accès à plus d'informations du fait de leur appartenance multiple (Huault, 1998). Putnam (1995) développe, quant à lui, deux types de liens que sont : les liens ouverts (bridging) et les liens fermés (bonding). Le premier type de lien est mobilisé entre des personnes ne se connaissant pas ou peu (une référence directe à Granovetter est ici faite par les « liens faibles ») et vise à créer des « ponts » entre les individus. Le second type de lien réunit les membres proches entre eux. Ainsi, l'auteur confirme l'hypothèse de Granovetter sur la force des liens faibles car selon lui les liens ouverts sont faits pour se « rassurer » (getting by) et les liens fermés pour « avancer » (getting ahead).

D'après Aldrich et Zimmer (1986), les dirigeants utilisent les liens faibles afin de collecter des informations à caractère professionnel et afin d'attirer de nouveaux clients. Le lien peut être évalué comme étant plus ou moins fort ou plus ou moins faible selon quatre critères : la quantité de temps, l'intensité émotionnelle, l'intimité et les services réciproques qui caractérisent ce lien.

L'environnement du créateur et de son activité est envisagé du point de vue de la « proximité géographique » mais aussi de la « proximité socio-économique » (Bouba-Olga, 2005). Dans ce dernier aspect, le territoire est considéré comme une échelle économique pertinente pour le créateur, son activité et un réseau organisé localement d'acteurs socio-économiques. Une des fonctions de ce réseau étant d'assurer la survie et le développement économique et social des entreprises et de la population de la zone concernée (Rouault, 2006).

L'apport d'une réflexion à partir des réseaux sociaux se situe également au niveau de l'échelle que nous voulons observer. L'analyse des réseaux sociaux permet en effet de penser un « niveau intermédiaire » entre l'individu et la société. Il s'agit donc de sortir l'individu, et donc les acteurs interrogés, de leur condition « sur-socialisée », c'est-à-dire où les normes extérieures ont un pouvoir supérieur contraignant les individus. Ce niveau « intermédiaire » d'analyse permet également de lutter contre un point de vue « sous-socialisé » où l'individu serait complètement autonome, détaché des interactions qui l'entourent avec les autres acteurs. L'objectif ici est bien de considérer le réseau comme un point de vue analytique à part entière. Il ne s'agit pas de statuer sur l'importance de l'individu ou de la structure sociale, ni même de dire que l'analyse des relations entre ces deux pôles est plus importante. Nous nous situons plus d'un point de vue « interactionniste » en portant un regard particulier sur ce qui relie les deux pôles précités.

2.2. Vers un encastrement du créateur et de son activité

Les motivations des porteurs de projet pour créer sont multiples mais certaines ont un lien direct avec le territoire et avec son insertion dans celui-ci : développer une activité qui n'existe pas sur le territoire, saisir l'opportunité d'un bâti à moindre coût pour s'installer à l'endroit choisi, et « produire ici pour les gens d'ici » (ancrage fort au territoire) (CREFAD Auvergne, 2008) Dans ce cadre, le concept d'« embeddedness » ou encastrement du créateur et de son activité nous semble essentiel.

Le concept d'embeddedness ou d'encastrement est l'un des socles fondateurs de la Nouvelle Sociologie Économique (Huault, 1998). Selon Granovetter, les actions économiques n'existent qu'insérées dans des réseaux de relations interpersonnelles. Granovetter distingue 4 types d'encastresments différents : l'encastrement cognitif, l'encastrement politique, l'encastrement culturel et l'encastrement structurel. Il souligne que le comportement et les institutions économiques sont tellement déterminés et contraints par les relations sociales, qu'il est impossible de les analyser indépendamment de la sphère sociale (Granovetter, 1985).

Suite aux travaux de Granovetter, Hess (2004) a proposé trois principales dimensions de ce que comprend l'embeddedness et de qui est « encastéré » dans quoi. Tout d'abord, l'embeddedness sociétal qui met en évidence l'importance de l'origine de l'acteur, en

considérant le contexte sociétal qui influence et modèle les actions des acteurs individuels et collectifs à l'intérieur et à l'extérieur de leurs sociétés respectives. Ensuite, l'embeddedness de réseau qui décrit les réseaux d'acteurs et la façon dont une personne ou organisation est impliquée. Enfin, l'embeddedness territorial qui considère la mesure avec laquelle chaque acteur est « ancré » dans un lieu ou territoire particulier. Les acteurs économiques deviennent « encastrés » ici dans le sens où ils absorbent, et dans certains cas de façon contrainte, les activités économiques et les dynamiques sociales qui existent déjà dans ces lieux. Du point de vue du développement, l'embeddedness territorial et le degré d'engagement des acteurs pour un endroit particulier sont des facteurs importants pour des créations et des améliorations de valeur.

Selon Saleilles (2006), l'encastrement territorial permet aux entrepreneurs néo-ruraux de contrecarrer les handicaps de rupture géographique et sociale, et du faible potentiel social du territoire en milieu rural. En effet, pour Smallbone, North et Kalantaridis (1999), en milieu rural reculé, le succès d'une activité dépend de la capacité du créateur « à se saisir des avantages compétitifs qui existent mais également de tenir compte des contraintes liées à l'environnement local ». Dans ce cadre, Chevalier (2000) identifie différentes modalités de gestion pour favoriser le "succès" du créateur en milieu rural : le recours aux TIC (Julien, 1999), une souplesse de fonctionnement (statut associatif), une souplesse financière (micro-entreprise avec peu de salariés), un développement de double marché (local et national), de la pluri-activité (Biche, 1997) et le recours à des réseaux à la fois locaux et extra-territoriaux (Ganne, 2000; Raveyre, 2000). Le territoire semble donc avoir un rôle important à jouer dans la création d'activités. L'encastrement nous aide à comprendre les raisons de l'émergence des activités. Le fait qu'une activité se crée dans une zone rurale peut se comprendre lorsqu'on analyse en filigrane les relations sociales des acteurs sur ce territoire.

Steiner (2002) relève cependant deux grandes critiques dans l'analyse de l'encastrement. La première est que « la logique d'action des individus dans les réseaux de relations personnelles reste peu claire ». Ainsi, des réseaux comme la famille et un marché anonyme ne mobilisent pas les mêmes ressources. Les notions de don et de confiance tentent de pallier ce flou mais demandent encore de nombreux éclaircissements tant théoriques que pratiques. Le deuxième point soulevé concerne le fait économique et la difficulté qu'il peut y avoir à le définir même si la notion de marché semble plus abordable grâce à la notion de prix.

3. Les territoires : proactivité, valorisation des ressources, coordination des acteurs

3.1. Les territoires ruraux face à la création d'activités et d'emplois

Il n'est pas possible de traiter les mutations des espaces ruraux sans tenir compte des mécanismes de localisation des emplois, de leur création et de leur disparition, et de la création de nouveaux métiers et de « nouvelles ressources » (Mathieu, 1995). En ce qui concerne la création d'entreprises, les motivations d'implantation de nouvelles entreprises et plus particulièrement de TPE en milieu rural de faible densité sont fortement liées au cadre de vie (Berger, 1998).

Citons comme exemple la création d'activités et d'emplois dans le domaine du tourisme rural. Les territoires ruraux qui bénéficient de la création d'emplois et d'activités dans ce domaine sont soit des secteurs qui ont bénéficié de procédures nouvelles, soit des secteurs de développement plus anciens. A cela s'ajoutent des politiques conduites par les acteurs institutionnels des échelons régionaux et départementaux. Comme le tourisme rural a des flux relativement faibles et une rentabilité aléatoire, les créations d'emplois dépendent encore beaucoup des aides publiques, de manière directe, en ce qui concerne

l'encadrement territorial, ou bien de manière indirecte à travers la prise en charge de l'essentiel des opérations de promotion et de commercialisation (Violier, 1998).

Afin d'appréhender le développement rural et donc la création d'activités et d'emplois, Lowe et al. (1995) proposent une approche « *qui souligne les interactions entre les forces locales et externes dans le contrôle du processus de développement* ». La théorie du développement néo-endogène rassemble ainsi les buts à la fois des approches endogène et exogène tout en se focalisant sur les acteurs locaux générant un environnement durable socialement et économiquement (Bosworth, 2006).

3.2. Le rôle des politiques des territoires sur la création d'activités

D'après Vivier (1995), les études d'impacts des moyens nationaux et communautaires pour aider à la création d'activités tendent à confirmer que les créations d'activités restent plus le résultat d'initiatives individuelles que le produit direct des diverses politiques et mesures financières en faveur du développement local et de la création d'emploi.

Pourtant, selon Boutillier et Uzunidis (2001), pour stimuler la création d'activités, l'intervention de l'État se révèle nécessaire. Il crée les conditions de concurrence pure et parfaite et stimule l'initiative individuelle. Les mesures favorisant la création d'entreprises doivent donc avoir pour objectif de créer les conditions d'une concurrence équilibrée: un grand nombre de producteurs et d'acheteurs doivent structurer le marché, de telle sorte qu'aucun protagoniste, quelle que soit sa qualité, ne soit en état d'influencer individuellement sur le prix du marché. En ce qui concerne les politiques favorisant la création d'activités en milieu rural, Zimmermann (1998) pense qu'il faut avant tout « *rompre avec les politiques fondées sur le seul argument de l'attractivité pour engager des politiques de territorialisation fondées sur le temps long des processus de co-évolution [des économies] et des territoires* ». L'important pour un territoire est donc de s'assurer une certaine plasticité c'est-à-dire d'avoir la capacité à engendrer de nouvelles combinaisons de ressources.

3.3. Le rôle des ressources territoriales

Selon Pecqueur (1994), une entreprise désireuse de s'implanter en un lieu peut choisir entre deux stratégies. La stratégie « basse » consiste à utiliser des actifs génériques. L'activité est alors soumise à son implantation géographique et aux critères classiques de localisation : bas coûts de production ou abondance de facteurs de production. La stratégie « haute » consiste à structurer l'espace pour fabriquer des actifs spécifiques, ceci en développant les coopérations avec les autres acteurs.

Pecqueur (1994) estime ainsi que la stratégie de spéciation des actifs est la seule qui puisse favoriser l'émergence et la survie des activités en création dans les territoires. Rallet (1995) appuie cette hypothèse en expliquant que la production de ressources spécifiques est préférable pour doter le processus de développement d'un territoire d'une base solide. En effet, un territoire est défini au plan économique comme un réseau plus ou moins coopératif d'acteurs ayant une finalité commune : développer l'économie du territoire. Selon Rallet (1995), les conditions pour que le territoire soit un cadre institutionnel dont la dimension cognitive favorise le développement régional sont au nombre de deux. Tout d'abord le territoire doit avoir une existence significative. Ensuite, les éléments de ce territoire et leur combinaison doivent être orientés vers la création de ressources spécifiques. Ceci permet d'assurer une plus grande viabilité de développement au territoire, cette spéciation de ressources reposant sur l'initiative locale.

Lenormand (1995) introduit, quant à lui, le concept de rente différentielle qui paraît bien adapté à la recherche d'avantages comparatifs au sein du milieu rural. Cette recherche d'avantages comparatifs concerne les ménages aussi bien que les entrepreneurs. Les différentes rentes différentielles ont toutefois tendance à se fondre dans la « rente de

notoriété ». Selon Lenormand (1995), le « *salut des campagnes viendrait donc d'images fortes, révélatrices et productrices d'un dynamisme global, dont l'accroissement des offres d'emploi serait comme un corollaire naturel* ». Cependant, en assurant la promotion des espaces déjà bien ou mieux dotés, la notoriété condamne les espaces quelconques, banals, anonymes. Les territoires entrent alors dans une logique de concurrence qui peut nuire à certains.

3.4. De l'importance des stratégies de coordination des acteurs et des actions collectives au sein des territoires pour favoriser la création d'activités

Une coordination dans un territoire ne peut émerger que s'il existe une « ressemblance » entre les différents agents, donc un système de représentation commun auquel les institutions formelles participent. Par ailleurs, les marchés d'artisanat, les points de vente collectifs, les regroupements de petites entreprises... permettent le développement d'une communication et donc une représentation commune (Centre de Ressources Interrégional Alpin sur la Pluriactivité et la Saisonnalité, 2006). Les territoires nécessitent donc une gestion commune par les acteurs productifs et institutionnels donc une gouvernance territoriale (Torre, 2000).

L'organisation qui concerne un groupe d'agents sur une période et un lieu donnés peut être représentée comme un dispositif commun qui permet d'améliorer leur efficacité dans la résolution d'un certain nombre de problème grâce à l'accumulation de capital organisationnel. Le territoire peut constituer l'un des facteurs de différenciation des ressources et du capital organisationnel. Ce capital est constitué des règles et procédures générales reconnues par chacun et ayant une signification durable et partagée. La plus ou moins grande facilité à acquérir ce capital formel, lié aux règles souvent implicites qu'il suppose, peut contrarier l'arrivée de nouvelles entreprises. Inversement, un fort attachement territorial peut freiner la migration des actifs (Aubert, Guérin, Perrier-Cornet, (2001).

Les instances collectives peuvent s'appuyer sur plusieurs méthodes et actions afin de créer une dynamique territoriale locale (Horgues-Debat, 2006) : le diagnostic territorial, le schéma de développement, la promotion collective des entreprises et du territoire, l'articulation « économie, social et environnement », la valorisation des ressources locales et les projets collectifs et la mise en synergie des acteurs (pour faciliter l'émergence de projets collectifs entre les entreprises et avec les autres acteurs du territoire).

Toutefois, selon Filippi et Torre (2002), la proximité géographique ne suffit pas. Elle « *est [ainsi] mise en échec comme forme organisatrice des activités* ». Il est nécessaire qu'il « *existe une proximité organisée entre les acteurs, c'est-à-dire des relations antérieures fondées sur des liens professionnels, supportés ou non par une base locale* ». Dans ce cadre, c'est donc la mise en réseau des acteurs qui importe le plus afin de rompre l'isolement des créateurs d'activités et afin de mettre en synergie les énergies du territoire. Les actions collectives, qui mobilisent des compétences ou valorisent des savoir-faire d'origine locale, peuvent jouer le rôle d'activateur de la proximité géographique, en s'appuyant sur la notion de projet collectif. Les bénéfices retirés d'une activation de la proximité géographique par des proximités organisées sont liés aux modalités d'organisation des filières et des acteurs. De même, un fort capital institutionnel permet d'accélérer « *le passage d'une organisation territorialisée créée par l'intervention publique à une entité socio-territoriale marquée par des relations coopératives et des capacités créatives propres* » (Filippi et Torre, 2002).

Pour appuyer ce propos, Aydalot (1986) indique que « *l'entreprise innovante ne préexiste pas aux milieux locaux, elle est secrétée par eux. Les comportements innovateurs dépendent essentiellement de variables locales ou régionales. Le passé des territoires, leur organisation, leur capacité à générer un projet commun, le consensus qui les structure, sont à la base de l'innovation. L'accès à la connaissance, présence de savoir-*

faire, composition du marché du travail et autres composantes du milieu local détermine les zones plus ou moins innovantes ». Le milieu innovateur est donc une conception du développement économique territorialisé caractérisé par une concurrence par l'innovation, une organisation en réseaux et une concurrence entre territoires (Hadjou, 2008).

Dans ce cadre, il est essentiel de rappeler que chaque territoire inclut un mélange de forces endogènes et exogènes : le niveau local doit donc interagir avec le niveau extra-local afin de favoriser l'émergence d'activités. Ward et al. (2005) proposent alors la notion de développement néo-endogène dans lequel l'économie doit être insérée dans la région pour associer niveau local et extra-local. Ceci doit se faire par une participation des acteurs locaux dans le développement de processus internes et externes au territoire. Ray (2003) soutient aussi cette notion et rappelle que la clé pour conceptualiser des actions d'initiatives locales est dans le rôle du capital humain mais aussi celui du capital social. Ces notions de capital social et humain au sein du développement néo-endogène amènent donc à réfléchir à la notion essentielle d' « embeddedness » des créateurs d'activités, comme nous l'avons vu, mais aussi des institutions et organisations du territoire.

En conclusion

Chaque élément du triptyque présenté ci-dessus est un pilier essentiel à la création et à la réussite d'une activité en milieu rural. Le créateur et son accompagnement ont longtemps été considérés comme la clé de voûte de cette création alors que le territoire ne faisait que la sous-tendre. Aujourd'hui, le territoire, ses réseaux, ses acteurs constituent un élément dynamique intervenant et pouvant agir sur la création d'activités. Le triptyque que nous avons développé est un élément de réponse majeur pour comprendre comment les acteurs tentent de réduire les incertitudes auxquelles ils ont à faire face pour se lancer dans la création. L'accent est donc mis sur la relation de ces trois piliers en tant qu'élément explicatif de l'émergence des créations d'activités en milieu rural.

Comme le développe Reix (2008), c'est de l'encastrement territorial et relationnel que vont émerger des situations où les créateurs vont pouvoir bénéficier de leurs ressources professionnelles, familiales, amicales et conjugales. L'intérêt pour le travail dans lequel s'engage CreActE est donc bien de considérer que l'action économique est « encadrée » dans des réseaux de relations sociales. Le postulat de l'encastrement nous permet de considérer que la création d'activités n'est pas qu'un résultat économique. De plus, l'encastrement nous permet de comprendre comment les créateurs vont mobiliser l'ensemble de leurs ressources mais aussi celles de leurs réseaux. Puisque l'activité économique est considérée comme encadrée dans les relations sociales et dans un territoire, il n'est pas possible de donner un seul point de vue, qu'il soit économique, sociologique ou géographique. On comprend alors rapidement que la notion d'encastrement est pertinente du point de vue analytique car elle permet de prendre en compte l'ensemble des facteurs ayant une influence sur la création d'activités et son émergence.

Cette question des facteurs d'émergence à la création d'activités ressort peu dans la littérature. De fait, le moment de la création lui-même, qui correspond à la mise en forme et la mise en place du projet est bien pris en compte par les politiques publiques et les professionnels de l'accompagnement. A mi-chemin entre l'émergence et la création, la question du maintien par la reprise d'activité est peu étudiée par la recherche, mais investie par les pouvoirs publics et les professionnels de l'accompagnement en raison des enjeux en terme d'emploi. En revanche les facteurs d'émergence sont très peu étudiés, et les structures d'aides à la création et d'accompagnement elles-même peinent à conseiller les porteurs sur le choix de territoires « idéaux » pour la création d'activités.

Le projet CreActE se positionne sur l'étude de l'émergence de la création d'activités en milieu rural et de son maintien. Afin d'aborder la complexité du processus menant à la

création d'activités nouvelles et d'emplois, nous nous sommes attachés à construire une représentation systémique des facteurs d'émergence de ces activités. Les différents facteurs sont schématisés sur la *Figure n°3*. Partant de l'hypothèse centrale que toute création est une co-création, il est possible de décrire et de comprendre les configurations que peut prendre un système de facteurs sociaux-spatiaux dans le processus de création d'activités nouvelles et d'emplois. Différents facteurs ont ainsi été identifiés comme jouant un rôle dans l'émergence de la création d'activités et d'emplois en milieu rural. Cet ensemble constitue une représentation des configurations socio-spatiales, le tout à des échelles micro que méso et en relation forte avec les politiques publiques (d'aménagement, de l'emploi, sectorielles...) mises en œuvre à différents échelons.

La question des configurations spatiales est centrée autour des potentiels de création d'activités et d'emplois. Ces potentiels s'expriment en terme de besoins ou de ressources et nous avons pu identifier des facteurs clefs liés à ces potentiels, à savoir : les dynamiques économiques avec le marché du travail et de l'emploi et les activités et services présents sur le territoire ; les dynamiques géographiques avec l'accessibilité, le lien aux villes et les aménités et enfin la dynamique foncière avec le foncier non bâti, le foncier bâti et l'habitat.

Concernant les configurations sociales, elles sont centrées sur un système d'acteurs et son mode d'organisation, avec la figure du créateur et son environnement socio-historique, les accompagnateurs à la création, les collectivités locales et les autres acteurs (tels que les habitants, les notaires...).

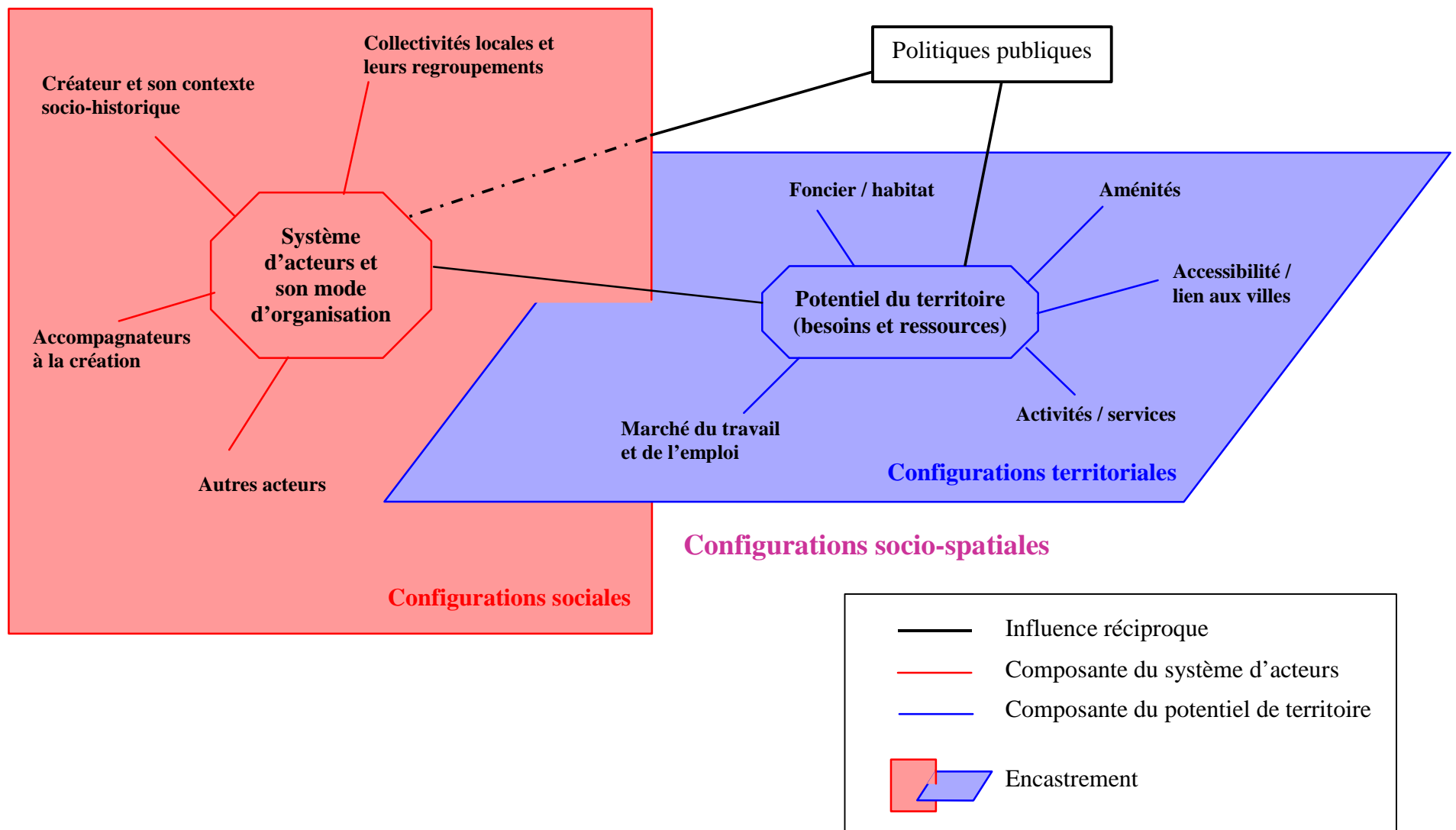


Figure n°3 : schéma des systèmes de facteurs favorisant l'émergence d'activités nouvelles et d'emplois

Bibliographie

- ADIR (2006). "Création d'activités : l'accompagnement associatif en milieu rural." *Transrural Initiatives* (n°323): 8p.
- ADIR (2007). "Création d'activités : se lancer avec filet." *Transrural Initiatives* (n°347): 8p.
- ALDRICH, H., ET ZIMMER, C., (1986). *Entrepreneurship through social networks. The Art and Science of Entrepreneurship*. D. Sexton and R. Smilor (Eds). New-York, Ballinger.
- AUBERT, F., GUERIN, M., ET PERRIER-CORNET, P. (2001). "Organisation et territoire: un cadre d'analyse appliqué aux espaces ruraux." *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* (n°3): pp.393-414.
- AYDALOT, P. (1986). *L'aptitude des milieux locaux à promouvoir l'innovation Technologie nouvelle et ruptures régionales*. J. Federwisch, et Zoller, H.G. (Eds),. Paris, Economica.
- BAILLETTE, P. (1997). PME et réseaux sociaux : les résultats d'une enquête menée auprès du "Groupement des chefs d'entreprise du Québec". Conférence de l'AIMS, Montréal, Association Internationale de Management Stratégique, 15p.
- BERGER, A., ET CHEVALIER, P. (1998). Environnement et création d'emplois en milieu rural isolé. Colloque emploi agricole, emploi rural : ruptures, continuités, innovations, Dijon, S.F.E.R., 24p.
- BERNOUX, P. (1996). "Sociologie des organisations. Les nouvelles approches." *Sciences Humaines* (n°64): pp.46-51.
- BICHE, B., GERBAUX, F., LE MONNIER, J., ET PERRET, J., (1997). *Créer son emploi en milieu rural : les chemins de traverse de la pluriactivité*, L'Harmattan, Collection Alternatives rurales, 172p.
- BOSWORTH, G. (2006). Counterurbanisation and job creation : entrepreneurial in-migration and rural economic development. Newcastle, Centre for rural economy, 15p.
- BOUBA-OLGA, O., ET GROSSETTI, M., (2005). Une (re)définition des notions de proximité, Crief-Teir / Université de Poitiers.
- BOUTILLIER, S., ET UZUNIDIS, D. (2001). "L'utilité marginale de l'entrepreneur." *Innovations* (n°13): pp.17-42.
- BRUYAT, C. (1993). Créations d'entreprises : contributions épistémologiques et modélisation. Thèse en Sciences de Gestion. Grenoble, Université Pierre Mendès France (Grenoble II), pp.230-239
- CARROLL, G. R., ET TEO A.C., (1996). "On the Social Networks of Managers." *Academy of Management Journal* 39 (n°2): pp.421-440.
- CENTRE DE RESSOURCES INTERREGIONAL ALPIN SUR LA PLURIACTIVITE ET LA SAISONNALITE (2006). Atelier 3: la pluriactivité: un atout pour créer son entreprise? Forum interrégional alpin sur la pluriactivité et la saisonnalité, Albertville, pp.12-16.
- CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS (CJD) (1995). Construire le travail de demain, 5 tabous au coeur de l'actualité, Editions de l'organisation, 18p.
- CENTRE FOR ENTREPRISE AND ECONOMIC DEVELOPMENT RESEARCH (CEEDR) (2002). Encouraging and supporting enterprise in rural areas. Report to the Small Business Service. London, 65p.

- CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE (CRES) DE BASSE-NORMANDIE, Ed. (2007). Colloque : Création d'activité et territoires. Programme européen Equal "Entreprendre sur des territoires solidaires". Caen, Université de Caen, 35p.
- CHEVALIER, P. (2000). Dynamiques tertiaires de l'espace rural. Thèse de doctorat en géographie. Montpellier 3, Université Paul Valéry, 473p.
- CLERC, D. (1996). "La pleine activité, fille indigne du plein emploi." *Problèmes économiques* n°2.489: pp.18-21.
- CREER BOUTIQUES DE GESTION, Ed. (2004). Les nouveaux entrepreneurs: de l'énergie pour les territoires ruraux et urbains. Comment attirer de nouveaux entrepreneurs sur un territoire rural ou urbain et favoriser leur accueil. Toulouse, 199p.
- CREFAD AUVERGNE (2008). Etude Porteurs de Projets "Mieux comprendre les dynamiques d'installation", Document de Travail en prévision du Comité d'Etudes et de Propositions du 16 octobre 2008, 11p.
- EDORA. (2007). "Derrière les mots..." Retrieved 08/10/08, from http://www.celavar-auvergne.org/spip/IMG/pdf/BAO1_derriere_les_mots.pdf.
- FAYOLLE, A. (2002). Accompagnement des créateurs d'entreprise et amélioration de l'écoute mutuelle entre les entrepreneurs et leurs partenaires : une recherche sur les perceptions des uns et des autres. 2^{ème} congrès de l'Académie de l'entrepreneuriat, Bordeaux, Académie de l'entrepreneuriat, pp.138-152.
- FERRY, J. M. (1995). *L'allocation universelle*, Editions du Cerf, 104p.
- FILION, L. J. (1991). "Vision and Relations : elements for an entrepreneurial metamodel." *International Small Business Journal* 9 (n°2): pp.26-40.
- FILIPPI, M., ET TORRE, A. (2002). Organisations et institutions locales. Comment activer la proximité géographique par des projets collectifs ? Colloque « Les Systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales », Montpellier, 22p.
- FORSE, M. (2000). "Les relations sociales comme ressources." *Sciences Humaines* (n°104): pp.34-37
- GANNE, B. (2000). "Districts et nouvelles territorialités." *Cahiers du centre d'études de l'emploi* 38.
- GERBAUX, F., ET LE MONNIER, J. (1998). Les mutations du travail en milieu rural : vers de nouvelles articulations entre l'économie, le social et le territoire. Colloque emploi agricole, emploi rural : ruptures, continuités, innovations, Dijon, S.F.E.R., 17p.
- GODET, M. (1997). *Emploi : le grand mensonge*, Pocket, 316p.
- GRANOVETTER, M. (1973). "The Strength of Weak Ties." *American Journal of Sociology* 78: pp.1360-1380.
- GRANOVETTER, M. (1985). "Economic Action and Social Structure : the Problem of Embeddedness." *American Journal of Sociology* 91 (n°3): pp.481-510.
- GUERIN, M., AUBERT, F., ET PERRIER-CORNET P., (1998). Initiatives locales pour l'emploi : quelle pertinence avec les dynamiques économiques des territoires ruraux? Le cas des sites de proximité en Rhône-Alpes. Colloque emploi agricole, emploi rural : ruptures, continuités, innovations, Dijon, S.F.E.R., 16p.
- HADJOU, L. (2008). Les milieux innovateurs : une approche du développement territorial. Milieux fragiles, milieux innovateurs : regards croisés entre économistes et géographes, Clermont-Ferrand, CERAMAC, Université Blaise Pascal, pp.4-13.

- HARMS, H., ET PUEL, H., (2000). Texte de cadrage de la thématique "Travail et organisation sociale". Assemblée continentale européenne, Alliance 21 pour un monde responsable, pluriel et solidaire, 6p.
- HARRIBEY, J. M. (1998). "Travail, emploi, activité : essai de clarification de quelques concepts." *Economies et sociétés*, Série "Economie du travail" 3 (n°20): pp.5-59.
- HESS, M. (2004). "'Spatial' relationships? Towards a reconceptualization of embeddedness." *Progress in Human Geography* 28 (n°2): pp.165-186.
- HORGUES-DEBAT, J. (2006). "TPE et territoires : des relations à inventer." *POUR* (n°192): pp.147-153.
- HUAULT, I. (1998). "Embeddedness et théorie de l'entreprise : autour des travaux de Mark Granovetter." *Annales des Mines*: pp.73-86.
- JULIEN, P. A., BEAUDOIN, R., ET NDJAMBOU, R., (1999). "PME exportatrices et information en zones rurales ou zones urbaines " *Revue Internationale PME* 12 (n°1-2): pp.107-126.
- LENORMAND, P. (1995). L'emploi rural dans la compétition économique : contraintes, aménités, rentes différentielles. *L'emploi rural : une vitalité cachée*. Mathieu N. (ed). Paris, L'Harmattan: pp.51-98.
- LOWE, P., MURDOCH, J., ET WARD, N., (1995). Networks in rural development: beyond exogenous and endogenous models. *Beyond modernization : the impact of endogenous rural development*. J. Van der Ploeg, et Van Dijk, G (Eds.),. Assen, Van Gorcum: pp.87-105.
- MARCHESNAY, M. (1998). L'entrepreneuriat rural en quête de légitimités. Colloque emploi agricole, emploi rural : ruptures, continuités, innovations, Dijon, S.F.E.R., 21p.
- MATHIEU, N. (1995). *L'emploi rural : une vitalité cachée*. Paris, L'Harmattan, pp.9-19.
- PARISSE, A. (2008). Création d'activité en milieu rural : comment adapter l'offre de services d'accompagnement aux projets atypiques? Mémoire de fin d'études. Nancy Universités - INPL, Ecole nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (ENSAIA), 31p.
- PECQUEUR, B. (1994). La construction du territoire par les acteurs. Territoires ruraux et développement - Quel rôle pour la recherche? Association Descartes (ed), CEMAGREF: pp.69-81.
- POLLEN-SCOP (2004). Analyse de la création d'activité, territoire Leader + "Monts et Montagne d'Ardèche", PNR des Monts d'Ardèche, 49p.
- PUTNAM, R. (1995). "Bowling Alone : America's Declining Social Capital." *The Journal of Democracy* 6 (n°1): pp.65-78.
- RALLET, A. (1995). Ressources spécifiques et ressources génériques : une problématique pour le développement local. *Les nouvelles logiques du développement*. L. Abdelmalki, et Courlet C. (eds). Paris, L'Harmattan: pp.119-132.
- RAVEYRE, M. (2000). "Nouvelles formes de PME, nouvelles perspectives pour la création d'emplois en milieu rural." *Cahiers du centre d'études de l'emploi* 38.
- RAY, C. (2003). Gouvernance and neo-endogenous development. Review paper for Defra. London, The Countryside Agency and the Economic and Social Research Council.
- REIX, F. (2008). "L'ancrage territorial des créateurs d'entreprises aquitains : entre encastrement relationnel et attachement symbolique." *Géographie Économie Société* 10: pp.29-41.

- ROUAULT, S. (2006). "Une typologie pour mieux accompagner les petites entreprises." *POUR* (n°192): pp.83-90.
- SALEILLES, S. (2005). Accompagner le candidat à l'installation en milieu rural. Colloque Accompagnement des jeunes entreprises : entre darwinisme et assistanat, Montpellier, 22p.
- SALEILLES, S. (2006). Le faible encastrement territorial : handicap ou opportunité pour la création d'entreprise en milieu rural ? Fifth Proximity Congress - Cinquièmes Journées de la Proximité, Bordeaux, 16p.
- SAPORTA, B. (1994). "La création d'entreprises : enjeux et perspectives." *Revue Française de Gestion* (n°101): 47-86pp.
- SAUVAGE, P. (1995). *Construire le travail de demain, 5 tabous au coeur de l'actualité*, Editions de l'organisation, 144p.
- SMALLBONE, D., NORTH, D., ET KALANTARIDIS, C., (1999). "Adapting to peripherally : a study of small rural manufacturing firms in northern england." *Entrepreneurship and Regional Development* 11 (n°2): pp.109-127.
- STEINER, P. (2002). Encastremets et sociologie économique. La construction sociale de l'entreprise. *Autour des travaux de Mark Granovetter*. Huault I. (ed.), Editions EMS, Management et société.
- TORRE, A. (2000). "Economie de proximité et activités agricoles et agro-alimentaires. Eléments d'un programme de recherche." *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* (n°3): pp.407-426.
- VACQUIN, H. (1995). "Editorial." *Stratégies du management* (233).
- VIOLIER, P. (1998). Création d'emplois et tourisme rural, freins et nouvelles perspectives. Colloque emploi agricole, emploi rural : ruptures, continuités, innovations, Dijon, S.F.E.R., 13p.
- VIVIER, D. (1995). Etat des lieux et perspectives de l'emploi dans les zones rurales et de montagne. *L'emploi rural : une vitalité cachée*. Mathieu N. (ed). Paris, L'Harmattan: pp.89-104.
- WARD, N., ATTERTON, J., KIM T.Y., LOWE P., PHILLIPSON J., ET THOMPSON N. (2005). Universities, the knowledge economy and 'neo-endogenous rural development'. Discussion Paper Series n°1. Newcastle, Centre for rural economy, 15p.
- ZIMMERMANN, J.-B. (1998). "Nomadisme et ancrage territorial : propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoires." *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* (n°2): pp.211-230.